

Commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal du 02 juillet 2019

* Acquisition d'un photocopieur

Le Conseil Municipal a examiné trois devis reçus concernant l'acquisition d'un nouveau photocopieur pour la Mairie : celui de la société Loudéac Bureautique de Loudéac, celui de la Société BFi2 de Pontivy et celui de la Société TOSHIBA de Cesson-Sévigné.

Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un photocopieur Triumph Adler 2507ci auprès de la Société BFi2 de Pontivy. Il a accepté leur devis d'un montant de 2 430 euros HT, soit 2 916,00 euros TTC, ainsi que le contrat de service maintenance et garantie aux conditions suivantes : contrat d'une durée de 5 ans, coût unitaire de la copie noire de 0,00395 euros HT et coût unitaire de la copie couleur de 0,0395 euros HT.

* Acquisition d'un nouveau véhicule

En vue du remplacement du véhicule communal, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de se renseigner auprès de garages automobiles du secteur.

* Acquisitions de bancs

Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de trois bancs auprès de la Société ADEQUAT de VALENCE pour un montant total de 910,32 € HT, soit 1 092,39 € TTC, sans les frais de préparation de commande et de transport. Un banc sera installé au lavoir et les deux autres près du jeu de boule sur la place du Bourg.

* Acquisition de chariots et de diables pour les tables à la Salle Polyvalente et acquisition de nouvelles de tables

Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de deux charriots pour le transport de tables et de deux diables pour le transport des chaises, auprès de la Société SEDI de Uzès pour un montant de 872,40 euros TTC.

Il a décidé également l'acquisition de dix tables, auprès de la Société SEDI de Uzès pour un montant de 912,24 euros TTC.

* Programme de travaux de voirie de l'année 2019

Dans la séance du 13 février 2019, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement à la constitution d'un groupement de commande entre les Communes de Caurel, Plussulien, Saint-Gilles-Vieux-Marché et Saint-Mayeux, pour la réalisation d'un programme de voirie commun en 2019.

L'ouverture des plis concernant ce marché a été faite en Mairie de Saint-Gilles-Vieux-Marché le 5 juillet 2019. C'est l'entreprise SPTP de Ploufragan qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères du règlement de la consultation. La Commission d'appel d'offres a donc retenu l'entreprise SPTP de Ploufragan.

Le montant du marché pour la Commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché s'élève à la somme de 71 420,00 euros HT, soit 85 704,00 euros TTC, tranche ferme et tranche conditionnelle confondues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de retenir l'offre de la société SPTP de Ploufragan pour un montant de 71 420,00 euros HT, soit 85 704,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour la signature du marché avec la Société SPTP et tout autre document relatif à ce dossier, et pour effectuer les démarches relatives au lancement du marché.

* Décision modificative n° 1 au Budget Communal de l'année 2019

Le Conseil Municipal a voté la décision modificative n° 1 suivante au Budget de la Commune de l'année 2019 :

Section d'Investissement

Dépenses	Article 020 (Dépenses imprévues)	- 5 000 €
Dépenses	Article 203 (Frais d'étude et d'insertion)	+ 510 €
Dépenses	Article 20411 (Travaux Effacement des réseaux)	+ 3 800 €
Dépenses	Article 2188 (Autres immobilisations corporelles)	+ 690 €